

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....^{٠ ٤ ٤}...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION D'ETABLISSEMENT D'UNE
RAFFINERIE DE PETROLE A KAMSAR ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LA SOCIETE DE RAFFINAGE GUINEENNE S.A ET BRAHMS OIL REFINERIES
LIMITED (INTERVENANT).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/007/AN du 18 janvier 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/.....⁰²⁶...../PRG/SGG du ^{٢ ٠}20 JAN. 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/007/AN du 18 janvier 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention d'établissement d'une Raffinerie de Pétrole à Kamsar entre la République de Guinée et la Société de Raffinage Guinéenne S.A et Brahms Oil Refineries Limited (Intervenant).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{2 3}FEV. 2016



Prof. ALPHA CONDE